

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie d'entreprise

1. Intitulé de module Options secondaires 2025-2026

Type de formation :
☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres :

Niveau :
☐ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☒ Module avancé
☐ Module spécialisé
☐ Autres :

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire
☐ Autres :

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps
☐ Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Italien
☐ Allemand ☐ Anglais
☐ Autres :

3. Prérequis

- ☒ Avoir validé les semestres 1 - 2
☒ Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-es EES et 5 et 6 pour les étudiant-es EEW
☐ Pas de prérequis
☐ Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Voir lien intranet :

<https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires?options-secondaires-2025-2026>

Descriptifs des options secondaires proposées.

5. Contenu et formes d'enseignement

Voir lien intranet :

<https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires?options-secondaires-2025-2026>

Descriptifs des options secondaires proposées.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

- Semaine 1 à 14 : contrôle-s continu-s et/ou travaux de groupe et/ou présentations orales, selon décision de la coordination du module (les pondérations sont communiquées par les enseignant-es avant les évaluations).
- Semaine 15 : Evaluations orales autorisées.

Cette pondération s'applique également aux étudiant-es répétant ce module durant la présente année académique.

7. Modalités de remédiation

☒ Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.

☐ Pas de remédiation

☐ Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

8. Bibliographie